

POLITIQUES DU

Nouveau Parti démocratique du Canada

EN VIGUEUR À COMPTER D'OCTOBRE 2023



SECTION 1

INNOVER ET PROSPÉRER DANS UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Après des années de sous-financement et de déréglementation, les divers gouvernements au Canada et partout dans le monde embrassent maintenant des initiatives sociales-démocrates pour répondre aux répercussions néfastes du ralentissement économique sur les familles et les plus vulnérables.

Le NPD croit en une intervention intelligente et prudente de l'État, non seulement pour réagir en période de crise économique, mais aussi pour jouer un rôle de leadership pour tracer le chemin d'une prospérité future.

Le NPD croit que tous les citoyens peuvent prospérer au plan économique par le biais d'une réglementation convenable, d'investissements stratégiques dans le domaine de l'infrastructure physique et sociale, et d'une stratégie de développement durable à long terme.

Le NPD croit qu'il faut faire un effort concerté pour sauvegarder les emplois d'aujourd'hui et pour créer les emplois de demain en ayant recours aux opportunités fiscales, légales et commerciales dont le Canada dispose. L'éducation, la formation et la recherche sont les pierres angulaires de la prospérité et de l'innovation au sein d'une économie basée sur l'énergie renouvelable.

Plus de liberté et d'opportunités économiques s'offrent à nous, non pas par le biais des grandes sociétés qui concentrent le pouvoir et le capital, mais par l'entremise de petites entreprises florissantes, du développement communautaire local et coopératif, et du renforcement de nos secteurs manufacturiers et des ressources naturelles.

Partout dans le monde, les gouvernements sociaux-démocrates ont démontré que les objectifs d'égalité et de prospérité économique ne sont pas conflictuels, mais qu'ils dépendent plutôt l'un de l'autre. Un gouvernement néo-démocrate poursuivra ces objectifs et bâtira un Canada écologique et prospère où personne n'est laissé pour compte.

1.1

Politique industrielle : appuyer les secteurs stratégiques

Les néo-démocrates veulent :

- a. Aider les travailleuses et travailleurs à former et à adhérer à des syndicats pour des négociations collectives, de meilleurs salaires, des avantages sociaux et une voix au travail.
- b. Établir des politiques sectorielles, adaptées aux besoins de l'industrie, mettant l'accent sur la viabilité à long terme de notre secteur manufacturier, dont l'industrie automobile, aérospatiale et de la construction navale.
- c. Assurer l'équité et la responsabilité en matière d'appels d'offres pour l'attribution de contrats de construction navale et de défense aux divers chantiers maritimes du Canada, et mettre en place une politique fiable d'approvisionnement national assurant une demande et un marché de l'emploi stables, de manière à éviter les cycles d'expansion et de ralentissement.
- d. Établir des politiques d'approvisionnement « d'achat chez-nous » en favorisant la propriété et le contrôle canadiens de nos principaux secteurs.
- e. Développer des produits « Fabriqué au Canada » par le biais de la transformation secondaire de nos ressources naturelles, créant ainsi des emplois hautement spécialisés.
- f. Aider les travailleuses et travailleurs à former et à adhérer à des syndicats pour des négociations collectives, de meilleurs salaires, des avantages sociaux et une voix au travail.
- g. Promouvoir une politique d'approvisionnement « Acheter propre » qui donne la priorité aux produits et aux ressources à faible teneur en carbone tels que l'acier, l'aluminium, le ciment et le bois, en mesurant l'empreinte carbone du cycle de vie complet, afin d'augmenter l'utilisation de matériaux produits localement.
- h. Cibler des crédits d'impôt pour la recherche et le développement, et la formation pour promouvoir la productivité, la durabilité et l'innovation au sein de l'industrie canadienne.
- i. Cibler les crédits d'impôt et les incitatifs afin de récompenser la création d'emplois et d'encourager l'investissement qui crée de l'emploi.
- j. Renforcer la Loi sur l'Investissement Canada et voir à ce que les investissements étrangers produisent

- et maintiennent des emplois de qualité au Canada.
- k. Investir dans des programmes de transition juste dans les principaux secteurs où des mises à pied ont lieu.
 - l. Aborder les défis auxquels font face les employées contractuelles, temporaires et à temps partiel, ainsi que les personnes qui occupent des emplois précaires, comme les artistes et les travailleuses et travailleurs autonomes.
 - m. Améliorer l'accès, étendre la portée et l'efficacité des programmes sociaux et d'employabilité du gouvernement fédéral, afin de s'adapter aux réalités changeantes de l'emploi au Canada, par exemple, en permettant aux travailleuses et travailleurs autonomes, contractuelles et temporaires de cotiser et de toucher des prestations du Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi.
 - n. Améliorer les lois du travail afin de rendre les prestations plus accessibles aux travailleuses et travailleurs contractuels ou à temps partiel.
 - o. Adopter des critères de responsabilité sociale pour les entreprises, afin qu'elles reconnaissent leurs responsabilités envers leurs employées, l'environnement, la communauté, les consommatrices et consommateurs, et leurs actionnaires.
 - p. Établir des conseils sectoriels sur lesquels siègent des représentant.es de l'industrie, des travailleuses et travailleurs, et des gouvernements.
 - q. Faciliter la participation des travailleuses et travailleurs au sein des entreprises pour développer des lieux de travail plus démocratiques, transparents, efficaces et syndiqués.

1.2

Industries et ressources naturelles

Les néo-démocrates veulent :

- a. Appuyer les initiatives de développement communautaire concernant la propriété, la production et le contrôle des industries du secteur primaire.
- b. Protéger les petits producteurs du secteur des ressources naturelles en décourageant la tendance vers l'intégration verticale.

- c. Développer des pratiques d'exploitation forestière durables, en collaboration avec les provinces et les territoires.
- d. Interdire l'exportation des billes de bois non transformées pour protéger les emplois canadiens.
- e. Appuyer une stratégie minière pancanadienne qui contribuera au développement durable, à la protection des emplois, à la formation et au développement des compétences, à un traitement responsable de l'environnement ainsi qu'à des partenariats avec les collectivités et les Autochtones, en vue du partage des ressources.

1.3

Infrastructure physique et transport

Les néo-démocrates veulent :

- a. S'attaquer à la crise des infrastructures en mettant sur pied un programme de financement pancanadien, incluant une augmentation des transferts aux municipalités provenant du Fonds de la taxe sur l'essence.
- b. Améliorer le transport ferroviaire pour les passagers et les marchandises et développer des propositions pour des trains à grande vitesse.
- c. Réglementer les compagnies aériennes afin que l'industrie soit sous contrôle majoritairement canadien.
- d. Établir un fonds de réserve pour améliorer les ports maritimes et les aéroports.
- e. Investir dans le transport en commun pour améliorer notre qualité de vie et pour protéger l'environnement.
- f. Renforcer VIA Rail conformément à sa loi constitutive qui garantit des capitaux et des fonds d'exploitation permanents.

1.4

Petites et moyennes entreprises

Les néo-démocrates veulent :

- a. Clarifier les lois sur la fiscalité et les règles sur les successions afin de simplifier les obligations fiscales des petites et moyennes entreprises.
- b. Améliorer le soutien technique et financier par l'entremise de la Banque de développement du Canada (BDC) et des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).
- c. Faciliter l'accès au capital d'investissement

- provenant des institutions financières, des fonds syndicaux et des agences gouvernementales.
- d. Protéger les PME contre les pratiques injustes des institutions financières, des grandes entreprises et des multinationales étrangères.
 - e. Offrir des incitatifs pour favoriser la transformation à valeur ajoutée et l'innovation dans les secteurs émergents.
 - f. Améliorer l'accès et l'admissibilité des propriétaires de petites entreprises et des travailleuses et travailleurs autonomes à des programmes de soutien comme l'assurance-emploi, la formation et le développement des compétences.

1.5

Emplois et politique monétaire

Les néo-démocrates veulent :

- a. Créer des emplois en investissant dans l'économie et en réglementant la spéculation.
- b. Établir une politique monétaire qui préserve et crée des emplois, et qui établit un équilibre entre la stabilité des prix et le plein emploi.
- c. Une monnaie canadienne et s'opposent donc à la mise en place d'une monnaie nord-américaine commune.
- d. Une politique en faveur de taux d'intérêt peu élevés pour favoriser l'investissement, créer des emplois et diminuer la dette.
- e. Rétablir le Conseil économique du Canada pour offrir au gouvernement une source neutre d'information et d'analyse économique.

1.6

Finances et politiques budgétaires

Les néo-démocrates veulent :

- a. Équilibrer les budgets et limiter le recours aux déficits à court terme en cas de graves ralentissements économiques et d'urgences en matière de sécurité nationale.
- b. Bâtir une économie durable en réduisant le ratio entre la dette et le produit intérieur brut canadien (PIB).
- c. Établir des réserves budgétaires en période de surplus, afin de créer des occasions d'investissement.

- d. Renforcer l'autonomie du directeur parlementaire du budget.
- e. Mettre en oeuvre les recommandations de 2004 du Groupe de travail sur l'équité salariale et élaborer un régime d'équité salariale proactif régi par la loi.

1.7

Fiscalité progressive et équitable

Les néo-démocrates veulent :

- a. Un système d'impôt progressif.
- b. L'application d'un taux marginal d'imposition de 80 % au revenu annuel des particuliers de plus de 1 000 000 \$.
- c. L'application d'une taxe annuelle de 1 % sur les fortunes de plus de 20 millions de dollars.
- d. L'élimination des échappatoires fiscales et la répression des fraudes fiscales et des paradis fiscaux.
- e. Veiller à ce que les géants du web paient leur part.
- f. Établir un impôt sur les bénéfices excédentaires en cas de pandémie et de catastrophe, au moins deux fois plus élevé que le taux d'imposition applicable à l'augmentation des bénéfices des entreprises en temps de crise.
- g. Mettre fin aux crédits d'impôt sur les sociétés qui ne sont pas liés aux garanties canadiennes de protection et de création d'emplois.
- h. Restaurer le taux d'imposition des sociétés à 18%.

1.8

Secteur financier et investissements

Les néo-démocrates veulent :

- a. S'assurer que les institutions financières canadiennes soient suffisamment capitalisées et adéquatement réglementées pour faire face aux crises et cycles économiques.
- b. Limiter les fusions bancaires ou d'autres fusions dans le secteur financier.
- c. Mieux protéger et appuyer les caisses populaires, les coopératives et les sociétés mutuelles.
- d. Collaborer avec les provinces afin d'harmoniser la réglementation des valeurs mobilières.
- e. S'assurer que les banques offrent un accès raisonnable au crédit à des taux d'intérêt

équitables.

- f. Protéger les droits des actionnaires.
- g. Mettre en oeuvre de nouvelles mesures visant à protéger les pensions des travailleuses et travailleurs.
- h. Rétablir un service bancaire de base accessible à l'ensemble de la population canadienne, dont le propriétaire-exploitant serait le secteur public, sous la responsabilité de Postes Canada.

1.9

Agriculture et pêches

Les néo-démocrates veulent :

- a. Appuyer davantage le secteur agricole afin d'obtenir des produits de qualité, de garantir un revenu à long terme aux agricultrices et agriculteurs, de protéger les petits producteurs, de favoriser la diversification, et de garantir des prix justes pour les produits canadiens exportés à l'étranger.
- b. Collaborer avec les provinces pour fournir aux agricultrices et agriculteurs canadiens des programmes de gestion des risques, facilement accessibles et rentables.
- c. Encourager les jeunes à s'adonner à l'agriculture en offrant de la formation spécialisée et des programmes de mentorat, et mettre davantage de terres arables à leur disposition.
- d. Encourager une agriculture écologiquement durable en soutenant des pratiques biologiques et la diversification des récoltes, en réduisant l'utilisation de pesticides et d'herbicides, en interdisant les semences Terminator, en améliorant la cueillette et l'élimination des déchets matériels et en conservant des zones tampons boisées.
- e. Rétablir la Commission canadienne du blé à titre d'organisme de commercialisation à comptoir unique pour le blé et l'orge.
- f. Améliorer le transport du grain par l'entremise de la commission canadienne du blé, avec la participation des agricultrices et agriculteurs des prairies.
- g. Maintenir la gestion de l'offre pour le lait, les oeufs et la volaille, ainsi que protéger les revenus qui en découlent; mettre fin au contournement de la gestion de l'offre par les sous-produits (exemple :

lait diafiltré) et s'assurer que tout nouvel accord commercial maintienne notre système efficace de gestion de l'offre.

- h. Défendre notre excellent système de gestion de l'offre dans toute entente commerciale.
- i. Réformer la réglementation sur les pêcheries afin de protéger les petites entreprises de pêche, grâce à la cogestion et à des consultations communautaires qui permettront de préserver les stocks et d'assurer que l'allocation des permis soit équitable.
- j. Renforcer les lois contre la surpêche étrangère et renforcer l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord Ouest.
- k. Accroître la recherche et le développement dans le secteur de l'aquaculture et de la pisciculture pour développer des pratiques durables.
- l. Développer un programme de renouvellement du saumon sauvage du Pacifique.
- m. Appuyer le modèle coopératif pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et de la pêche.

1.10

Le secteur public

Les néo-démocrates veulent :

- a. Favoriser l'innovation et améliorer les services et la gestion au sein des sociétés de la couronne et des agences gouvernementales.
- b. Protéger les sociétés de la couronne contre la privatisation.
- c. Améliorer le rôle du secteur public à titre de créateur de richesse et d'employeur majeur.
- d. Mettre un frein aux partenariats publics-privés (PPP) qui sont des modèles dispendieux et inefficaces de livraison de services publics.
- e. Opposer toute forme de privatisation et appuyer la prestation des services publics par des travailleuses et travailleurs du secteur public.

1.11

Le secteur communautaire et coopératif

Les néo-démocrates veulent :

- a. Appuyer les coopératives et les initiatives d'économie sociale, en collaborant de près avec les agences de développement régional afin de proposer de nouveaux outils et modèles.

- b. Mettre sur pied un ministère du Développement économique communautaire et coopératif.

1.12

Nos droits comme travailleuses et travailleurs

Les néo-démocrates veulent :

- a. Protéger les droits des travailleuses et travailleurs, tels que le droit à la syndicalisation et à la négociation collective, le droit de travailler en toute sécurité et dans un milieu exempt de harcèlement, le droit de toucher un salaire et des avantages sociaux décents, le droit d'être traités avec dignité au travail, et le droit de tirer profit d'occasions de formation et de promotion justes et égales.
- b. Garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- c. Instaurer un salaire minimum d'au moins 20\$ de l'heure pour tous les employé·es sous juridiction fédérale et interdire les briseurs de grève dans tout conflit de travail sous juridiction fédérale.
- d. Fournir des services de réadaptation et un soutien du revenu adéquats pour chaque travailleuse ou travailleur qui se blesse ou développe un handicap; de la formation et des services de placement pour celles et ceux qui font face à des difficultés pour réintégrer leur emploi précédent; un soutien transitoire pour celles et ceux qui ne peuvent plus travailler, jusqu'à ce que des prestations permanentes soient établies.
- e. Inclure des clauses à la Loi sur les faillites qui garantissent que les salaires des travailleuses et travailleurs, les indemnités de cessation d'emploi et les fonds de pension aient priorité sur tous les autres créanciers.
- f. Améliorer l'assurance-emploi afin de rendre disponible les prestations et la formation nécessaires aux travailleuses et travailleurs.
- g. Développer et améliorer l'accès des travailleuses et travailleurs à des horaires de travail flexibles et au travail partagé au sein de la fonction publique et du secteur privé, pour les employé·es qui le souhaitent.
- h. Mettre fin aux stages non rémunérés.
- i. Des politiques solides qui tiennent les employeurs responsables de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et des outils de gestion algorithmique, en veillant à ce que les travailleuses et travailleurs et les syndicats soient impliqués

avant et pendant la mise en œuvre potentielle de l'IA sur leur lieu de travail ; en exigeant des employeurs qu'ils veillent à ce que la sécurité des travailleuses et travailleurs ne soit pas compromise et qu'ils limitent les pertes d'emploi.

1.13

Nos droits comme consommateurs

Les néo-démocrates veulent :

- a. Fusionner les organismes fédéraux traitant des droits des consommatrices et consommateurs en un ministère fédéral responsable de la Consommation.
- b. Renforcer le Bureau de la concurrence afin de protéger les consommatrices et consommateurs dans des industries réglementées par le gouvernement fédéral comme les banques, l'énergie, les lignes aériennes, les télécommunications et les produits pharmaceutiques.
- c. Restreindre les pratiques d'octroi abusif de prêts, d'offre agressive et excessive d'accès au crédit, et de taux d'intérêt injustes.
- d. Empêcher les tarifs abusifs pour l'obtention de service de câblodistribution, de téléphonie cellulaire et les frais bancaires.
- e. Exiger du secteur du crédit à la consommation de divulguer plus clairement et plus simplement les coûts réels des cartes de crédit, des cartes émises par les magasins et des prêts consentis par des services financiers non traditionnels.
- f. Accorder aux organismes fédéraux de réglementation financière le pouvoir de déterminer et de plafonner les taux d'intérêt exorbitants des cartes de crédit, des cartes émises par les magasins, des prêts consentis par des services financiers non traditionnels et d'autres formes de crédit au consommateur.
- g. Conférer aux organismes fédéraux de réglementation financière le pouvoir de limiter les frais exorbitants des guichets automatiques à un plafond qui concilie la nécessité de protéger les consommateurs contre des frais abusifs et la facilité d'accès pour ces derniers.
- h. Protéger les passagers en mettant en place une Charte des droits des passagers aériens.

- i. Étendre l'autorité de Santé Canada pour garantir la sécurité des produits de consommation importés, notamment par des inspections plus minutieuses.
- j. Améliorer l'étiquetage des produits; notamment l'origine, les méthodes de production et les modifications d'ordre génétique.

SECTION 2

BÂTIR UN CANADA ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Une biosphère vivante et un environnement durable pour les générations à venir sont des biens publics qui requièrent une action collective.

S'attaquer aux changements climatiques exige la mise en place d'incitatifs pour les individus, des normes sévères pour les industries et du leadership de la part du gouvernement fédéral.

Les générations futures comptent sur nous dès aujourd'hui. Les Canadiens et les Canadiennes ne peuvent pas se permettre de laisser les crises économiques et financières devenir des prétextes pour ignorer le réchauffement climatique, les émissions de gaz à effet de serre et les autres défis environnementaux.

Le NPD rejette l'idée voulant qu'il y ait une contradiction fondamentale entre un environnement sain et la croissance économique. Développer de nouvelles industries éco-énergétiques est une occasion en or de lancer une nouvelle ère de création d'emplois, et de donner un avantage concurrentiel au Canada dans le domaine des technologies et des pratiques environnementales qui, à leur tour, généreront des innovations dans le secteur manufacturier.

Façonner une politique énergétique pour le 21e siècle signifie mettre fin à notre dépendance sur les combustibles fossiles en nous rapprochant d'un avenir écoénergétique. Nous devons investir dans des sources d'énergie solaire, éolienne, marémotrice et géothermique, collaborer avec les provinces et les territoires afin de partager une énergie propre, et s'assurer de la conservation de l'énergie dans les domaines de la construction et du transport.

Un gouvernement néo-démocrate fera du Canada un leader environnemental sur la scène mondiale en respectant ses obligations internationales, en incorporant des normes environnementales solides dans les ententes commerciales, et en garantissant que les entreprises canadiennes opérant à l'étranger soient tenues de respecter les normes et pratiques qui réduisent leur empreinte et qui maintiennent la santé des écosystèmes.

2.1

Protéger la nature et nos écosystèmes

Les néo-démocrates veulent :

- a. Protéger l'environnement comme bien commun, en établissant un cadre légal pour garantir le droit des gens de vivre dans un environnement sain et d'accéder aux espaces naturels.
- b. Protéger et rétablir les écosystèmes comme composante essentielle à toute planification sociale et économique.
- c. Réduire et éliminer les substances hautement toxiques, surtout celles menaçant la vie et l'habitat.
- d. Protéger notre approvisionnement en eau douce en l'excluant de toute entente commerciale internationale, de toute privatisation et contre la déréglementation.
- e. Renforcer les lois visant à protéger la biodiversité et les espèces menacées.
- f. Protéger et développer nos parcs nationaux et désigner de nouveaux parcs.
- g. Protéger au moins 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020 comme le Canada s'y est engagé en signant la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

2.2

Eau

Les néo-démocrates veulent :

- a. Assurer l'accès à l'eau potable sécuritaire pour toute la population du Canada.
- b. Affirmer les pouvoirs fédéraux lorsqu'il s'agit de protéger et de gérer les ressources aquatiques, de bâtir et de maintenir une économie durable, dont la sécurité alimentaire.
- c. Établir et mettre en oeuvre une stratégie nationale en matière d'eau, ainsi que des lois et des normes, en collaboration avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones, et en consultation avec le public selon les principes suivants :
 - i. L'accès à l'eau propre afin de satisfaire les besoins humains de base est un droit de la personne;
 - ii. L'eau est une ressource publique. Ce n'est pas une commodité;

- iii. L'eau est une composante essentielle de l'habitat, indispensable à la protection de la biodiversité et des espèces;
- iv. Respect pour les droits de l'eau des communautés autochtones; et
- v. Investir dans les infrastructures publiques pour développer et améliorer nos systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées. Supprimer les politiques qui imposent l'offre la plus basse pour les contrats d'eau, pour que les communautés autochtones déterminent quelles entreprises construisent, gèrent et entretiennent leur traitement de l'eau, en travaillant avec les communautés autochtones spécifiques pour déterminer et communiquer les coûts exacts de la fourniture du traitement de l'eau, le financement pour former et retenir une main-d'œuvre qualifiée pour la gestion des usines de traitement et de ses lignes.
- d. Le devoir du gouvernement fédéral est d'affirmer sa juridiction et sa compétence lorsqu'il s'agit de protéger et de restaurer la santé des écosystèmes aquatiques.
- e. Le devoir du gouvernement fédéral est d'exercer sa juridiction et son mandat pour interdire l'exportation de l'eau en vrac, incluant dans toute entente commerciale et d'investissement présente et future.
- f. Encourager la recherche et le développement des systèmes de conservation de l'eau, des technologies et des pratiques, dont des normes d'efficacité relativement à l'eau pour l'usage domestique et industriel.
- g. Faire preuve de leadership sur les enjeux mondiaux portant sur l'eau, dont protéger l'accès à l'eau sécuritaire pour toutes et tous.

2.3

Changements climatiques

Les néo-démocrates veulent :

- a. Établir des cibles contraignantes et des normes claires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- b. Mettre en place une bourse du carbone qui génère des revenus et qui verra à ce qu'industrie réduise ses émissions de gaz à effet de serre conformément aux cibles établies par le gouvernement.

- c. Imposer des normes strictes concernant les émissions de gaz et l'efficacité énergétique des véhicules à moteur, des appareils ménagers et des immeubles.

2.4

Énergie

Les néo-démocrates veulent :

- a. Promouvoir une énergie propre et renouvelable afin d'amenuiser les impacts négatifs découlant de l'exploitation des sources d'énergie non renouvelables comme les combustibles fossiles.
- b. Investir dans la recherche et le développement afin de développer de nouvelles sources d'énergie alternatives, et mettre en place des incitatifs pour encourager l'utilisation.
- c. Promouvoir des efforts coordonnés entre les provinces et les territoires afin de partager des sources d'énergie propres et pour assurer une meilleure sécurité énergétique dont, lorsque approprié, un réseau de distribution est-ouest.
- d. Annuler les allègements fiscaux et les subventions accordées aux industries de combustibles fossiles, tout en protégeant les travailleuses et travailleurs, les communautés et l'environnement avoisinant.
- e. Mettre un frein au développement du nucléaire et rehausser la sécurité de l'énergie nucléaire actuelle et des installations de gestion des déchets.
- f. Développer des normes sévères et des incitatifs en faveur de la conservation de l'énergie, et sensibiliser le public quant à son importance.
- g. Collaborer avec tous les paliers de gouvernement afin de réaliser des économies d'énergie à grande échelle, surtout grâce à des programmes de rénovation.
- h. Décourager les exportations en grande quantité de nos ressources naturelles non transformées et de nos combustibles fossiles, en plus d'offrir des incitatifs dans le secteur manufacturier pétrochimique à valeur ajoutée, amélioré de façon responsable et raffiné au Canada pour maximiser les avantages économiques et les emplois canadiens.
- i. Gérer les coûts transitionnels et réorganiser les industries dépendantes de l'énergie pour les aider à s'adapter à un monde à faible émission en carbone.

- j. Soutenir de façon substantielle les travailleurs en transition vers une économie énergétique plus propre.
- k. Offrir un soutien important aux coopératives d'énergie renouvelable en reconnaissance du rôle qu'elles peuvent jouer dans la lutte aux changements climatiques.

2.5

Sécurité et souveraineté alimentaire

Les néo-démocrates veulent :

- a. Une politique exhaustive en matière de sécurité et de souveraineté alimentaire, fondée sur les principes suivants :
 - i. La nourriture est un droit de la personne fondamental. Ce n'est pas une commodité comme les autres;
 - ii. Tout le monde au Canada devrait avoir accès à la même quantité d'aliments sains de haute qualité;
 - iii. Les agricultrices et agriculteurs devraient pouvoir bien gagner leur vie en produisant des aliments de qualité pour les Canadiens et les Canadiennes; et
 - iv. Un secteur agricole stable et durable est essentiel à la souveraineté nationale du Canada.
- b. Renforcer nos marchés domestiques et nos économies locales est une façon de réduire notre dépendance sur les aliments importés.
- c. Des initiatives législatives visant à assurer la qualité et la sécurité de notre approvisionnement alimentaire.
- d. Des exigences en matière d'étiquetage des aliments pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent faire des choix alimentaires en étant bien informé·es, notamment pour savoir si les aliments ont été modifiés génétiquement.
- e. Imposer un moratoire sur les récoltes d'aliments ayant été modifiés génétiquement jusqu'à ce qu'un examen exhaustif et une réforme du système réglementaire aient été effectués.
- f. Exiger que la recherche sur les répercussions des aliments GM sur notre santé et sur l'environnement soit effectuée par des scientifiques indépendants et impartiaux (sans affiliation à l'industrie).

2.6

Vers une économie verte et durable

Les néo-démocrates veulent :

- a. Évaluer toutes les décisions économiques en fonction de leurs répercussions environnementales.
- b. Établir un fonds important de recherche et de développement pour les technologies vertes.
- c. Inclure le critère de la durabilité environnementale aux codes de responsabilité sociale des entreprises.
- d. Consulter les communautés sur les initiatives locales de développement durable.
- e. Investir dans le développement d'automobiles écologiques.
- f. Attribuer de façon stratégique les dépenses en infrastructure afin de mettre l'accent sur le transport en commun et l'amélioration du rendement énergétique des maisons tout en suivant les meilleures pratiques en urbanisme pour rendre nos communautés plus écoénergétiques.

2.7

Être un leader environnemental dans le monde

Les néo-démocrates veulent :

- a. Que le Canada assume un rôle de leadership au niveau international pour empêcher une plus grande dégradation de la planète et pour implanter des pratiques écologiquement durables partout dans le monde.
- b. Respecter les ententes internationales visant à combattre les changements climatiques, dont celles contenant une réglementation contraignante.
- c. Exiger que des normes environnementales soient incluses dans toute entente commerciale dont le Canada est signataire.

2.8

Droits environnementaux

Les néo-démocrates estiment que les principes suivants devraient être enracinés dans la loi :

- a. Le droit des générations actuelles et futures de Canadiens et Canadiennes à un environnement sain.
- b. Le devoir du gouvernement fédéral de protéger l'environnement.

- c. La prise en compte des populations vulnérables dans les évaluations des risques environnementaux.
- d. Le droit du public d'avoir accès à l'information environnementale de manière raisonnable, en temps opportun et à un coût abordable, et de participer aux décisions ayant une incidence sur la santé et l'environnement.
- e. La protection des dénonciatrices et dénonciateurs.
- f. Le droit du public d'exiger une application efficace des lois environnementales et d'intenter une action en protection de l'environnement.
- g. L'importance de l'intersectionnalité dans le mouvement environnemental.
- h. Assurer une transition équitable vers des sources d'énergie propres.

SECTION 3

INVESTIR DANS UN CANADA OÙ PERSONNE N'EST ABANDONNÉ À SON SORT

Le NPD a pour objectif de bâtir une société au sein de laquelle chaque membre peut réaliser son plein potentiel. Ce progrès se mesure par la façon dont les membres de la société se soucient les un·es des autres et s'appuient les un·es les autres. Nous devons donc protéger les plus vulnérables et voir à ce que chaque citoyen.ne ait accès à des programmes sociaux de grande qualité.

Cela signifie également d'assurer la sécurité de nos collectivités et voir à ce que nos enfants grandissent dans un monde de respect mutuel et dans des quartiers sécuritaires. Nous devons donc prendre les mesures qui s'imposent lorsque des crimes sont commis et que la violence menace notre qualité de vie.

Notre appui pour les soins de santé publics est notre plus grand engagement envers la justice sociale. L'assurance-maladie est au coeur de la façon dont le Canada se définit et le NPD est fier d'en avoir été le créateur, d'en être le plus grand défenseur et de promouvoir sans relâche les améliorations à y apporter.

La social-démocratie est l'incarnation de la solidarité et un gouvernement néo-démocrate verrait à ce que toutes les Canadiennes et Canadiens prospèrent et vivent dans une société où personne n'est abandonné à son sort.

3.1

Santé

Les néo-démocrates veulent :

- a. Que toutes les Canadiennes et Canadiens aient le droit à un accès universel à des soins de santé publics de grande qualité, transférables d'une province et d'un territoire à l'autre.
- b. Lutter contre la privatisation des services de soins de santé publics, notamment par le recours aux mécanismes contenus dans la Loi canadienne sur la santé.
- c. Accroître les transferts aux provinces destinés aux soins de santé.
- d. Fournir des incitatifs pour recruter et former davantage de professionnel·les de la santé, surtout des médecins et des infirmières.
- e. Élargir notre système de santé publique pour inclure tous les services de santé médicalement nécessaires, y compris les soins dentaires, mentaux, pharmaceutiques, auditifs et visuels.
- f. Investir dans les soins à domicile à but non lucratif pour les personnes âgées et les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.
- g. Promouvoir un mode de vie sain, l'activité physique et la diminution du tabagisme.
- h. Adopter une approche pour contrer les méfaits associés à la consommation de drogues et permettre l'usage de la marijuana à des fins médicinales.
- i. Protéger la santé et la sécurité des travailleuses du sexe.
- j. Collaborer avec les communautés autochtones, les Inuits et les Métis pour traiter de leurs défis, particuliers en matière de soins de santé.
- k. Établir une politique exhaustive sur la santé reproductive.
- l. Collaborer avec toutes les autorités pertinentes et les gouvernements pour coordonner des plans d'urgence en cas de désastre naturel, d'acte terroriste ou de toute autre urgence.
- m. Investir dans des initiatives de santé publique afin de contrer les pandémies, et améliorer la sécurité des produits, des aliments et de l'eau potable.
- n. Travailler à l'établissement d'un pacte canadien en matière de santé ou d'une Charte des droits des patient·es.
- o. Participer à l'établissement d'un Conseil national des soins de santé afin de renforcer la Loi canadienne sur la santé et d'offrir plus de services, notamment des soins à domicile, des soins palliatifs et des médicaments d'ordonnance.
- p. Faciliter le désir des Canadiennes et Canadiens de vieillir dans un endroit de leur choix dispensant des soins intégrés et des services d'aide sociale.
- q. Faire preuve de leadership et coordonner des services de soins de santé pour les personnes âgées par le biais d'initiatives comme le transfert fédéral pour les soins à domicile afin de garantir des services de soins à domicile de base à toute la population canadienne. Il faut assurer un transfert fédéral pour traiter de la pénurie de places en soins de longue durée de qualité partout au pays.

- r. Rendre les services de santé mentale et de toxicomanie accessibles à tou·tes les Canadien·nes par l'entremise de notre système de santé public et universel.
- s. Rétablir et maintenir une société d'État chargée de fabriquer des vaccins, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux au Canada et pour les Canadien·nes, qui vendra ses produits ou accordera des licences sur la base du recouvrement des coûts.

3.2

Soins de longue durée

Les néo-démocrates veulent :

- a. Intégrer les soins de longue durée à notre système universel de soins de santé, en présentant une loi autonome qui respectera les mêmes principes que la Loi canadienne sur la santé.
- b. Fournir un financement dédié et adéquat pour les soins de longue durée par le biais du Transfert canadien en matière de santé.
- c. Mettre en œuvre des normes nationales de soins fondées sur des données probantes qui sont liées au financement, y compris un minimum de quatre heures de soins quotidiens.
- d. Éliminer le profit des soins de longue durée.
- e. Améliorer les conditions de travail, notamment les salaires, les avantages sociaux et les congés de maladie payés.
- f. Éliminer le travail précaire dans l'ensemble du secteur.
- g. Construire davantage d'établissements de soins de longue durée appartenant à l'État et gérés par lui.

3.3

Éducation postsecondaire et formation

Les néo-démocrates veulent :

- a. La mise en place d'une Loi sur l'éducation postsecondaire pour garantir un financement stable, et pour protéger les principes de l'accessibilité, de la qualité, de la liberté académique, de l'administration publique et de la prestation sans but lucratif.
- b. Accroître les transferts aux provinces et aux territoires pour l'éducation postsecondaire.
- c. En reconnaissance et par respect pour la place unique du Québec0ns la fédération nadienne, si

un accord négocié ne peut pas être négocié avec le gouvernement du Québec, un gouvernement NPD s'en remettra à la déclaration de Sherbrooke et respectera son droit à se retirer des programmes établis dans le cadre de la Loi sur l'éducation postsecondaire avec pleine compensations.

- d. Adopter des mesures pour mettre fin à la privatisation accrue de l'éducation.
- e. Éliminer les frais de scolarité et tous les frais administratifs en travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux.
- f. Transformer les crédits d'impôt pour études en bourses fondées sur les besoins.
- g. Appuyer des programmes d'alphabétisation, d'éducation permanente et de formation aux adultes.
- h. Éliminer les dettes d'études en appliquant un taux d'intérêt de 0 % aux prêts d'études et en instaurant des programmes d'allègement et de remise des dettes.
- i. Garantir le droit à l'éducation issu d'un traité pour les Premières nations ainsi que le droit à l'éducation pour tous les Métis, Inuits et pour tous les peuples autochtones sans statut en supprimant les plafonds de financement, en comblant les déficits de financement et en facilitant la participation des communautés autochtones et la décolonisation dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

3.4

Éducation de la petite enfance

Les néo-démocrates veulent :

- a. Fournir un financement aux provinces et territoires sûr et à long terme pour l'éducation de la petite enfance et les services de garde.
- b. Voir à ce que le financement fédéral procure des services de qualité, accessibles, abordables, universels et à but non lucratif.
- c. Simplifier et améliorer la prestation fiscale pour enfant.
- d. Étendre l'accès au congé parental.
- e. Encourager les employeurs et les employé.es à développer des politiques de conciliation travail-famille.

- f. L'établissement d'une loi qui protègera les soins des enfants en l'enclavant dans la législation avec une Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants — qui devrait être un fondement du Canada tel que la Loi canadienne sur la santé.

3.5

Lutter contre la pauvreté

Les néo-démocrates veulent :

- a. Augmenter le transfert canadien en matière de programmes sociaux aux provinces et aux territoires pour rehausser les programmes de bien-être.
- b. Réaliser les objectifs du Canada visant à éliminer la pauvreté infantile d'ici dix ans.
- c. Interdire la discrimination basée sur la pauvreté et le statut économique.
- d. Lancer une stratégie nationale visant à éliminer la pauvreté au Canada, dont :
 - i. Mettre l'accent sur les priorités fondamentales de la sécurité du revenu, du logement et le l'inclusion sociale;
 - ii. Une définition claire et des mesures évaluant la pauvreté;
 - iii. Des solutions spécifiques pour remédier à la pauvreté urbaine et rurale;
 - iv. Un cadre analytique qui tient compte de divers facteurs qui augmentent les risques de certaines personnes de vivre dans la pauvreté, comme le genre être autochtone, élever des enfants et/ou être un parent monoparental, toucher un faible salaire, être une personne immigrante ou réfugiée, avoir peu d'éducation, et/ou avoir une longue maladie et une invalidité;
 - v. Le gouvernement devrait faire preuve de leadership et les ministres de la Santé et de la sécurité du revenu devraient mener la charge;
 - vi. Nommer un.e commissaire chargé·e d'éliminer la pauvreté pour surveiller et responsabiliser le gouvernement; et
 - vii. Voir à ce que chaque province et territoire se dote d'une désignation uniforme des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

3.6

Logement

Les néo-démocrates veulent :

- a. Soutenir le logement social et coopératif en collaboration avec tous les paliers de gouvernement.
- b. Adopter des stratégies spécifiques pour lutter contre l'itinérance, en accordant une attention particulière aux besoins des autochtones.
- c. Aider les ménages à faibles revenus à améliorer l'efficacité énergétique de leur foyer.
- d. S'assurer que les normes relatives à l'accessibilité des logements sociaux soient adaptées aux divers types de limitations fonctionnelles.
- e. Mettre en oeuvre une stratégie nationale qui assure à toutes les Canadiens et Canadiennes un logement sûr, adéquat, accessible et abordable, en partenariat avec les provinces, les municipalités, les communautés autochtones, les OSBL et organismes privés qui fournissent des logements et les organismes de la société civile, y compris ceux qui représentent les groupes en quête de logements adéquats.

3.7

Assurance-emploi

Les néo-démocrates veulent :

- a. Bonifier les prestations de l'assurance-emploi pour les aidantes naturelles afin de permettre aux membres d'une famille de s'absenter de leur travail pendant un maximum de six mois pour s'occuper de proches qui vont bientôt décéder.
- b. Rendre les prestations d'assurance-emploi plus flexibles et généreuses afin de permettre aux familles de prendre des congés pour prendre soin de leurs parents mourants à domicile.
- c. Garantir que les parents qui ont pris un congé de maternité ou un congé parental ne soient pas pénalisés au niveau de leurs prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils retournent au travail.
- d. Prolonger les mesures de stimulation économique dans le régime d'assurance-emploi, jusqu'à ce que le taux de chômage revienne au niveau précédent la récession.
- e. Restaurer l'intégrité du Programme d'assurance-emploi en modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, grâce à des mesures concrètes:

- i. Éliminer la période d'attente de deux semaines;
 - ii. Ramener la période d'admissibilité à un minimum de 360 heures de travail, sans tenir compte du taux de chômage régional qui prévaut;
 - iii. Augmenter le taux de prestations à 60 % et en basant les prestations sur les meilleures 12 semaines de la période de référence; et
 - iv. Améliorer la qualité et la surveillance de la formation et de la réorientation.
- f. Accorder un rabais d'un an aux employeurs pour leur cotisation au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi pour chaque nouvelle personne embauchée.
- g. Réviser les critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi, pour s'assurer que ceux et celles qui reçoivent des prestations pour un congé parental continuent de faire l'objet des mêmes règles d'admissibilité pour les prestations régulières d'assurance-emploi.
- h. Améliorer l'accès et l'admissibilité des programmes comme l'assurance-emploi, la formation et le développement des compétences pour les propriétaires de petites entreprises et les travailleuses et travailleurs autonomes.
- i. Améliorer les prestations d'assurance-emploi en cas de maladie ou de blessure.

3.8

Personnes âgées et retraitées

Les néo-démocrates veulent :

- a. Maintenir l'universalité de la Sécurité de vieillesse (SV) et accroître le financement du Supplément de revenu garanti (SRG).
- b. Assurer l'admissibilité automatique à la SV et au SRG afin que les personnes âgées touchent les prestations auxquelles elles ont droit.
- c. Obliger l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (RPC) à investir une portion de ses actifs dans des entreprises canadiennes en développement, ainsi que dans des entreprises socialement responsables.
- d. Collaborer avec les provinces et les territoires pour augmenter la prestation du Régime de pensions Canada/Régie des rentes du Québec.

- e. Collaborer avec les provinces et les territoires pour permettre une certaine flexibilité aux Canadiennes et Canadiens et à leurs employeurs lorsqu'il s'agit de faire des contributions volontaires à un compte de pension publique individuel.
- f. Faire passer les retraité·es et les prestations d'invalidité à long terme devant les créanciers lorsque les employeurs se prévalent des protections juridiques ou déclarent faillite.
- g. Voir à ce que les travailleuses et travailleurs et les retraité·es participent aux conseils de gestion des fonds de pension.
- h. Créer un poste d'ombudsman pour les personnes âgées.

3.9

Justice et prévention du crime

Les néo-démocrates veulent :

- a. Investir dans la prévention du crime en mettant l'accent sur les jeunes à risque et les gangs.
- b. Appuyer les organismes communautaires et les groupes à but non lucratif actifs dans la prévention du crime.
- c. Mettre l'accent sur la réadaptation et la réintégration lorsque possible, surtout lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes d'accoutumance.
- d. Appuyer des initiatives de justice réparatrice, dont le dédommagement et la restitution, dans la mesure du possible.
- e. Sauvegarder les droits, la santé et la dignité des personnes incarcérées.
- f. Adapter les règles sur les peines pour permettre, sous le principe de la discrétion judiciaire, des peines plus sévères pour des crimes violents.
- g. Maintenir un système de justice pénale pour adolescent.es distinct des tribunaux pour adultes.
- h. Renforcer les règles sur les peines pour les contrevenants dangereux.
- i. Interdire le rétablissement de la peine de mort.

3.10

Respect de la loi, services de police et sécurité des collectivités

Les néo-démocrates veulent :

- a. Augmenter le nombre d'agent·es de la GRC.
- b. Donner à la GRC les ressources nécessaires et mieux coordonner les forces policières pour s'attaquer au crime organisé, aux gangs, aux crimes économiques et au cybercrime.
- c. Réformer l'administration de la GRC et consolider les mécanismes de plainte et de responsabilité.
- d. Mettre fin à la contrebande d'armes à feu illégales et permettre à toutes les municipalités, provinces et territoires d'interdire les armes de poing.
- e. Promouvoir la sensibilisation et la prévention du crime grâce à des services adéquats de police communautaire.
- f. Mettre fin au profilage racial et annuler des mesures comme la Loi antiterroriste qui limite arbitrairement la liberté des citoyen·nes canadien·nes.
- g. Améliorer la surveillance parlementaire de tous les services fédéraux de renseignements.
- h. Rétablir le programme de contestation judiciaire.
- i. Décriminaliser la possession de la marijuana avec objectif d'en retirer la production et la distribution des mains du crime organisé.

3.11

Les droits des victimes et des collectivités

Les néo-démocrates veulent :

- a. Renforcer les droits des victimes lorsqu'il s'agit de leur sécurité personnelle.
- b. Établir un Fonds d'appui aux victimes, financé en partie par les produits de la criminalité.
- c. Investir dans un fonds spécial devant aider les communautés où sévit un taux de crime élevé.

SECTION 4

REDÉFINIR LA PLACE DU CANADA DANS LE MONDE

Un des traits essentiels de la social-démocratie, c'est la solidarité avec les gens du monde entier — en particulier avec les personnes démunies et en situation de pauvreté, et avec les victimes de persécutions et d'actes de génocides. Le NPD croit que la défense des droits de la personne est la valeur centrale d'une politique étrangère indépendante.

Le NPD croit que le Canada a l'obligation de partager sa richesse avec les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète. Nous devons aussi devenir un leader dans divers domaines comme la sécurité alimentaire, l'égalité des femmes, la durabilité environnementale, et la lutte à la pandémie du sida. Nous devons lutter pour un commerce équitable, qui inclut des normes contraignantes en matière de droits de la personne et d'environnement dans toutes les ententes et dans toutes les instances de commerce international. Les entreprises canadiennes opérant outre-mer doivent aussi protéger les droits des travailleuses et travailleurs et des collectivités locales.

Le NPD croit que la politique de défense devrait mettre l'accent sur le Canada à titre d'État souverain et de responsable citoyen du monde — dont la protection de l'Arctique et de nos eaux territoriales , au profit de l'ensemble de la population, et des générations à venir. Le travail en faveur de la paix sera la principale priorité des forces armées sous un gouvernement néo- démocrate.

Pour les sociaux-démocrates, l'aspiration à l'égalité entre les personnes ne connaît pas de frontières. Le besoin est urgent. Le monde attend.

Un gouvernement néo-démocrate répondra à l'appel en faisant preuve de leadership à l'échelle internationale.

4.1

Droits de la personne et paix dans le monde

Les néo-démocrates veulent :

- a. Utiliser tous les moyens diplomatiques et politiques afin de protéger les droits de la personne et aider les victimes de persécution dont les réfugié·es, les femmes, les minorités et les victimes d'actes de génocide.
- b. Mettre en oeuvre une politique étrangère indépendante et fondée sur nos principes.

- c. Promouvoir l'établissement et le maintien de la paix comme étant nos priorités militaires, et ne participer que dans des opérations mandatées par l'Organisation des Nations Unies (ONU).
- d. Promouvoir une réforme démocratique de l'ONU, et favoriser un leadership positif au sein des institutions multilatérales et une plus grande responsabilisation des agences associées.
- e. Travailler de près avec les partis sociaux-démocrates du monde et avec les organisations progressistes de la société civile.
- f. Travailler avec des partenaires pour la paix en Israël et en Palestine, respecter les résolutions de l'ONU et le droit international, soutenir la coexistence pacifique dans des États viables et indépendants aux frontières convenues, mettre fin à l'occupation israélienne des terres palestiniennes et à la violence contre les civils. À cette fin :
 - i. Mettre fin à toute coopération commerciale et économique avec les colonies illégales en Israël-Palestine;
 - ii. Suspendre le commerce bilatéral de toutes les armes et matériels connexes avec l'État d'Israël jusqu'à ce que les droits des Palestiniens·es soient respectés.
- g. Soutenir activement les efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement nucléaire.
- h. Réglementer le commerce international des armes conventionnelles par des mesures,, dont l'adhésion du Canada au Traité sur le commerce des armes;
- i. Créer un comité parlementaire de surveillance des exportations d'armes canadiennes, dans lequel aucun parti ne détient la majorité;
- j. Interdire la vente d'armes à un pays, à moins qu'il n'y ait aucun risque que ces armes soient utilisées pour commettre des violations des droits humains;
- k. Faire pression sur le gouvernement du Canada pour élaborer une stratégie fédérale pour l'industrie manufacturière, afin de s'assurer que les emplois canadiens ne sont pas menacés par l'annulation ou la suspension de contrats existants qui ne respectent pas les normes élevées du Traité sur le commerce des armes.

4.2

Aide et développement

Les néo-démocrates veulent :

- a. Assumer un rôle de leadership pour mettre fin au commerce des minéraux issus des conflits, commerce qui a financé des décennies de guerre et de violence envers les civil·es.
- b. Travailler au développement d'une stratégie mondiale pour lutter contre la faim et la crise alimentaire.
- c. Respecter les obligations du Canada envers l'aide au développement.
- d. Jouer un rôle proactif dans le domaine de la santé publique, notamment dans le traitement et la prévention de pandémies comme le sida.
- e. Soutenir le financement octroyé dans le cadre d'initiatives visant à réduire la mortalité maternelle à l'échelle du globe, ce qui comprend des fonds pour la contraception et des avortements sécuritaires ainsi que pour la prestation de services par des fournisseurs qualifiés en matière de contraception, d'avortement et de soins pendant la grossesse et l'accouchement.
- f. Mettre fin à la militarisation de l'aide au développement.
- g. Appuyer des initiatives qui incarnent un modèle de développement économique coopératif et communautaire.
- h. S'assurer que les compagnies canadiennes qui opèrent à l'étranger soient soumises aux mêmes réglementations éthiques, sociales et environnementales auxquelles elles sont soumises au Canada.
- i. Établir des ententes qui placent l'environnement et les changements climatiques au centre d'une économie mondiale juste et durable.
- j. Aider les pays en voie de développement à assurer leur sécurité énergétique, à établir des technologies écologiques, et à protéger leurs ressources naturelles et leurs écosystèmes.

4.3

Travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

Les néo-démocrates veulent :

- a. Que le régime d'immigration du Canada privilégie la consolidation d'une nation et l'accès

à une immigration permanente plutôt que des programmes de travailleuses et travailleurs temporaires.

- b. L'implantation d'un programme de régularisation qui permettrait la mise en place d'un moratoire sur l'expulsion des travailleuses et travailleurs sans statut ainsi que leur famille jusqu'à ce que leur cas individuel soit jugé par un processus d'appel transparent et impartial.
- c. L'implantation d'un modèle équitable et transparent pour la reconnaissance et l'évaluation des compétences internationales.
- d. Demander une révision des restrictions de déplacement en place pour l'hébergement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.
- e. Permettre aux travailleurs étrangers temporaires de faire venir les membres de leur famille immédiate au Canada.
- f. Garantir à n'importe quel travailleur ou travailleur étranger temporaire qui oeuvre au Canada, incluant les travailleuses et travailleurs du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), la possibilité de faire une demande, s'il le souhaite, pour le statut de résident permanent, ainsi que les membres de sa famille immédiate.
- g. S'assurer que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, incluant celles et ceux qui font partie du PTAS, soient couverts par toutes les lois du travail applicables de la province respective à l'intérieur de laquelle elles ou ils travaillent, incluant le droit de devenir membre d'un syndicat et de participer à une convention collective.
- h. Créer un mécanisme d'inspection efficace afin d'assurer que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ne sont pas exploité·es ou sujets à des conditions de travail médiocres ou illégales.
- i. Coopérer avec les ambassades des pays concernés pour veiller à ce que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires qui arrivent au Canada soient informé·es de leurs droits; collaborer avec les provinces à l'implantation d'un système de délivrance de permis pour les professionnel·les qui font du recrutement à l'étranger (comme c'est le cas au Manitoba) et d'un système d'inscription des employeurs de main-d'œuvre étrangère temporaire; et favoriser l'accès des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires menacé·es d'expulsion aux audiences fédérales.

4.4

Droits des immigrant·es et des réfugié·es

Les néo-démocrates veulent :

- a. Favoriser la réunification des familles comme première priorité de la politique canadienne en matière d'immigration, tout en respectant la diversité des modèles familiaux inclus dans la Chartre des droits et libertés.
- b. Établir un niveau d'immigration annuel de 1 % de la population afin de combler les besoins en main-d'œuvre et les réunifications des familles.
- c. Éliminer les frais d'ouverture de dossier et la taxe d'établissement.
- d. Offrir de la formation linguistique, en langue française ou anglaise, le cas échéant.
- e. Collaborer avec les provinces et les territoires pour reconnaître les diplômes et les titres de compétence étrangers.
- f. Réformer les procédures d'Immigration Canada pour éliminer l'arbitraire dans le traitement des requêtes et des appels.
- g. Mettre fin à l'exploitation des travailleuses et travailleurs migrants temporaires.
- h. Simplifier l'émission des visas de visiteurs pour les gens qui viennent rendre visite à des membres de leurs familles.
- i. Accélérer et simplifier les règles de l'adoption internationale.
- j. Permettre aux Canadiennes et Canadiens de parrainer, une fois dans leur vie, un membre de leur famille qui ne correspondrait pas à la définition légale de la famille, afin qu'il ou elle puisse néanmoins s'installer au Canada.
- k. Mettre en place des lois sévères contre les expert·es corrompu·es en immigration.
- l. Accélérer le parrainage des familles en provenance d'une zone sinistrée.
- m. Éliminer le quota de demandes de parrainage de parents et de grands-parents.

4.5

Commerce équitable

Les néo-démocrates veulent :

- a. Défendre les intérêts économiques du Canada, en particulier en termes d'investissements étrangers et de prises de contrôle étrangères.
- b. Promouvoir des ententes commerciales qui incluent des normes exécutoires en ce qui a trait aux droits de la personne, aux droits des travailleuses et travailleurs et des femmes, à la durabilité environnementale et à la protection des services publics.
- c. Soumettre toute proposition d'entente commerciale internationale et tout traité à un vote au Parlement et à un vote de ratification parlementaire, par l'entremise du processus législatif.
- d. Exiger davantage de responsabilité et de transparence au sein des organismes de commerce international comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- e. Renégocier l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA) afin de protéger la souveraineté canadienne, surtout dans le domaine de l'investissement et de la sécurité énergétique.
- f. Réglementer la circulation des capitaux internationaux et réduire la spéculation financière.
- g. Préserver le droit des administrations municipales et des entités provinciales, comme Hydro-Québec et Manitoba Hydro, à intégrer du contenu local et autres exigences en matière de développement économique régional à leur politique d'approvisionnement.
- h. S'opposer à l'intégration de mécanismes de résolution de différends entre investisseurs et États dans les accords commerciaux, conformément à la politique du gouvernement du Parti travailliste australien au pouvoir.
- i. Commander des études indépendantes sur les coûts et les bénéfices anticipés des accords commerciaux, en s'assurant que celles-ci incluent une analyse comparative entre les genres et une évaluation des répercussions selon le genre.
- j. Accroître la transparence lors des négociations commerciales, en faisant participer directement les Canadiennes et Canadiens au moyen de consultations et en offrant des séances d'information régulières aux parlementaires,

- pendant toutes les rondes de négociation et entre celles-ci.
- k. Lutter contre les changements apportés aux accords commerciaux régissant les lois sur la propriété intellectuelle, y compris les lois sur les brevets, qui entraîneront une augmentation des coûts des produits pharmaceutiques, de nos protections culturelles et de notre régime de droit d'auteur qui pourraient porter atteinte à la souveraineté du Canada, ainsi que contre les dispositions permettant de contester la localisation dans le pays des serveurs hébergeant les données personnelles et le droit à la protection des renseignements personnels.
 - l. Maintenir le solide régime de neutralité d'Internet du Canada et rejeter toutes les tentatives visant à affaiblir la neutralité d'Internet au Canada.
 - m. S'engager à intégrer des disciplines monétaires strictes et exécutoires dans tous les accords commerciaux.
 - n. Veiller à ce que tous les accords commerciaux soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et avant d'accepter un accord commercial ou des dispositions qui pourraient avoir une incidence sur les peuples autochtones, s'assurer que le gouvernement obtienne leur consentement sans réserve, libre, préalable et éclairé.

4.6

Défense et souveraineté

Les néo-démocrates veulent :

- a. Défendre la souveraineté canadienne, militairement, socialement et économiquement.
- b. S'assurer que nos forces armées soient bien équipées et dotées des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien leurs opérations.
- c. Affirmer que l'objectif premier des Forces armées canadiennes est le maintien de la paix, la défense du Canada et le soutien en cas d'urgence.
- d. Défendre nos eaux territoriales, particulièrement l'Arctique.
- e. Lutter contre la prolifération des armes nucléaires et rejeter tout système de défense antimissile balistique.
- f. Prioriser les opérations de paix pour nos forces armées.
- g. Soumettre toute intervention militaire proposée à un vote au Parlement.
- h. Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel militaire et de leurs familles.
- i. Assurer la sécurité économique des anciens combattants des forces armées canadiennes et de leurs familles – dont les conjoint·es – en étendant le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et en améliorant les pensions de survivant·es.
- j. Abolir la réduction injuste des pensions des anciens combattants des Forces canadiennes et membres de la GRC retraités ou handicapés.
- k. Cesser les compressions injustes aux pensions d'invalidité prévues par Anciens Combattants Canada (ACC) pour les membres qui ont quitté les Forces canadiennes pour des raisons médicales, comme les compressions au Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) qui ont touché les anciens combattants blessé·es des Forces canadiennes.
- l. Soutenir les initiatives favorisant l'intégration des anciens combattants à la main-d'œuvre civile, y compris les programmes qui visent à faciliter la transition des anciens combattants vers les métiers de la construction et de la construction navale.
- m. Prêter assistance aux organisations, conjoint·es, veuves et veufs des anciens combattants et ouvrir une enquête publique sur l'épandage de produits chimiques et toxiques à la base des Forces canadiennes de Gagetown.
- n. Étendre le Programme pour l'autonomie des anciens combattants à l'ensemble des vétérans, de leurs veuves et veufs, y compris aux membres de la GRC.
- o. Favoriser l'accès des anciens combattants d'aujourd'hui à leurs établissements de soins de longue durée et amorcer des discussions sur la création de nouveaux centres d'excellence en matière de santé spécialisés dans les soins aux anciens combattants.
- p. S'assurer que tous les anciens combattants et leur succession bénéficient de funérailles et d'une inhumation en toute dignité, en augmentant les indemnités du gouvernement fédéral.

- q. Supprimer la clause restrictive du mariage après 60 ans afin de permettre au conjoint survivant d'avoir accès à des prestations de retraite et de maladie.
- r. Augmenter le montant des pensions de 50 % à 66 % afin que les conjoint·es survivant·es soient en mesure d'assumer avec dignité ses frais de subsistance de base.
- s. Remplacer le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) par un processus d'évaluation par les pairs, fondé sur une preuve médicale des demandes de prestations d'invalidité, en consultation avec les anciens combattants et les organisations d'anciens combattants.
- t. Améliorer, revoir et mettre à jour la Charte des anciens combattants, y compris le montant forfaitaire attribué aux militaires blessé·es.
- u. Appliquer le principe de normes identiques pour tous les anciens combattants à l'ensemble des programmes et services fédéraux.
- v. Corriger la formule actuelle du programme qui « catégorise » de façon arbitraire les combattant·es et les membres de leur famille, et accorde des prestations en fonction de l'endroit ou de la période où l'ancien combattant a servi, de même que le type de service accompli.
- w. Répondre aux préoccupations des ancien·nes combattant·es exposé·es à des radiations nucléaires lors d'essais nucléaires, et de celles et ceux qui ont participé à la décontamination de Chalk River.
- x. Accroître l'indemnisation et la reconnaissance des anciens combattants exposés aux essais d'armes nucléaires et ceux ayant participé à l'assainissement de Chalk River, mieux connus sous le nom d'« anciens combattants exposé·es aux effets nucléaires », et demander la tenue d'une enquête publique.
- y. Répondre aux préoccupations concernant l'accès inégal aux soins des réservistes blessé·es.
- z. Mieux soutenir les membres actives et actifs des Forces canadiennes et de la GRC qui souffrent de troubles post-traumatiques (SSPT) ou de blessures de stress opérationnel (BSO) ainsi que leurs familles.
- aa. Examiner les griefs en suspens d'anciens combattants des Forces canadiennes et de la GRC qui ont été exposés à l'amianto, l'uranium appauvri, l'épandage de défoliants, et d'autres, dans le cadre de leur fonction, afin de déterminer quels avantages et services le ministère peut offrir. Aucun·e ancien·ne combattant·e ne devrait passer entre les mailles du filet.
- ab. Appuyer la recherche visant à identifier les défis et besoins uniques des anciens combattants des Forces canadiennes et de la GRC ainsi que de leurs familles en matière de santé, de même qu'élaborer des stratégies pour répondre à leurs besoins.

SECTION 5

GOUVERNER AU SEIN D'UN CANADA OUVERT ET JUSTE

La démocratie canadienne a besoin de d'importantes réformes.

Le NPD croit qu'il est essentiel de rétablir la confiance envers notre système et nos institutions.

Il faut voir à ce que le système électoral du Canada représente l'opinion de l'électorat et à ce que le Parlement soit le reflet de l'appui réel aux partis politiques, partout au Canada. Cela signifie assainir le processus de nomination, abolir le sénat, non-élu et inutile; et éliminer les obstacles à l'expression du droit de vote. Rendre le Parlement responsable signifie également de surveiller les lobbyistes et de protéger les fonctionnaires qui dénoncent des pratiques contraires à l'éthique.

Le NPD s'est engagé en faveur du principe du fédéralisme coopératif, ce qui implique le respect mutuel entre les paliers de gouvernement, promeut la collaboration sur les politiques sociales et économiques, et garantit l'universalité des programmes sociaux. Pour assurer une démocratie saine, il est essentiel de respecter les champs de compétence de chaque niveau de gouvernement.

Pour le NPD, le fédéralisme coopératif est aussi un fédéralisme asymétrique, reconnaissant et encourageant le caractère national du Québec, unique en Amérique du Nord, où le français est la langue de la vie quotidienne et de travail. Notre fédéralisme appuie le droit du Québec à ses propres pratiques économiques et sociales progressistes et au développement de son propre sentiment national.

Le NPD croit à la collaboration avec les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada lorsqu'il s'agit de faire des pas vers l'autonomie gouvernementale, par l'entremise d'étapes pratiques et concrètes, en appuyant les droits territoriaux, et en appuyant ces initiatives d'investissements dans les besoins sociaux urgents des collectivités autochtones.

On peut être canadien·ne de plusieurs façons. En améliorant notre démocratie et le fédéralisme canadien, un gouvernement néo-démocrate renforcera les liens qui unissent notre population et nos collectivités, dans toute leur diversité. Ce faisant, nous créerons fédération démocratique, un modèle qui serait une source d'inspiration et un exemple partout au monde.

5.1

Fédéralisme coopératif

Les néo-démocrates veulent :

- a. Gouverner conformément au principe du fédéralisme coopératif.
- b. Renouveler l'Entente cadre sur l'union sociale en consolidant les droits sociaux et en établissant des paramètres au pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de juridiction provinciale.
- c. Insister sur le respect des principes d'universalité et de non-privatisation de nos services publics.
- d. Tenir annuellement des conférences des premières et premiers ministres et collaborer avec le Conseil de la fédération.

5.2

Renouveler la démocratie canadienne

Les néo-démocrates veulent :

- a. Réformer le système électoral du Canada en instaurant un système de représentation proportionnelle mixte.
- b. Donner la priorité à la réforme électrale sur la base d'un consensus citoyen établi dans le cadre d'une assemblée citoyenne sur la réforme électrale, convoquée de façon transparente par un comité parlementaire.
- c. Aider les groupes sous-représentés et marginalisés à participer pleinement au processus politique.
- d. Protéger le droit de vote en voyant à ce que les règlements relatifs à l'identité de l'électrice ou l'électeur ne limitent pas indûment le droit de vote.
- e. Investir dans l'éducation et la sensibilisation du public, surtout des jeunes, en matière de démocratie et de politique.
- f. Ajuster l'âge légal de vote de 18 ans à 16 ans.

5.3

Renouveler nos institutions

Les néo-démocrates veulent :

- a. Abolir le sénat, non-élu et inutile.
- b. Assurer une plus grande transparence dans le processus de nomination aux agences fédérales, en soumettant ces nominations au Parlement.

- c. Améliorer le calibre des débats à la Chambre des communes, en empêchant le harcèlement et en favorisant la civilité.
- d. Respecter des élections à date fixe, sauf si le gouvernement est clairement battu par un vote de censure.
- e. Empêcher les député·es de changer de parti sans devoir d'abord démissionner et être réelu·es.
- f. Encourager une approche coopérative au Parlement et collaborer de façon constructive avec les autres partis politiques à la Chambre des communes.

5.4

Langues officielles et bilinguisme

Les néo-démocrates veulent :

- a. Respecter la Loi sur les langues officielles et les droits linguistiques inscrits dans la Charte des droits et libertés.
- b. Renforcer le rôle du Commissaire aux langues officielles.
- c. Améliorer les services dans la langue de la minorité dans le secteur de l'éducation, de la santé communautaire et des services de garde à l'enfant, en consultation avec les groupes représentant des communautés minoritaires.
- d. Mieux représenter les communautés linguistiques au sein de la radiodiffusion publique (CBC-Radio-Canada).
- e. Renforcer les programmes d'échange et d'immersion destinés aux étudiant·es, à la société civile et aux entreprises.

5.5

Québec et fédéralisme asymétrique

Les néo-démocrates veulent :

- a. Reconnaître le caractère national du Québec, fondé notamment sur une société dont le français est la langue de travail et la langue commune de l'espace public, une culture unique qui s'exprime par le sentiment d'identité et d'appartenance au Québec, une histoire particulière, et des institutions politiques, économiques, culturelles et sociales qui lui sont propres.
- b. Affirmer le principe du fédéralisme asymétrique et reconnaître le besoin du Québec de se doter d'outils qui lui conviennent pour relever ses défis uniques.

- c. Reconnaître que le Québec peut se retirer, avec compensation, des programmes fédéraux qui relèvent de sa compétence.
- d. Appuyer le rôle du Québec lorsqu'il s'agit de promouvoir la culture française en Amérique du Nord, tout en respectant le droit des minorités linguistiques au Québec et hors Québec.
- e. Créer les conditions permettant au Québec de signer la Constitution canadienne.

5.6

Citoyenneté

Les néo-démocrates veulent :

- a. Promouvoir et financer l'éducation civique à l'intention des citoyennes et citoyens.
- b. Consulter véritablement les citoyennes et citoyens, ainsi que les organismes de la société civile dans le développement de politiques publiques.
- c. Protéger le droit des bénévoles et des organismes non-gouvernementaux à s'engager dans la défense de droits, sans que cela ait des répercussions négatives sur leur statut d'organisme de bienfaisance.
- d. Sauvegarder le droit des groupes ou des collectivités d'initier, de bonne foi, des actions d'intérêt public sans risquer de représailles légales de la part de lobbies ou de grandes sociétés.

5.7

Premières nations, Inuits et Métis

Les néo-démocrates veulent :

- a. Forger une nouvelle relation, nation à nation, avec les Premières nations, les Inuits et les Métis qui favorisera la justice sociale, renforcera l'économie et conciliera les droits et intérêts des peuples autochtones à l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.
- b. Mettre en oeuvre les 94 appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le principe de Jordan.
- c. Reconnaître le droit inhérent à l'autodétermination et aux droits établis par les traités.
- d. Collaborer avec les Premières nations, les Inuits et les Métis pour mettre en place l'autonomie gouvernementale.

- e. Établir de nouvelles procédures pour les revendications territoriales qui respectent les titres autochtones et qui sont indépendantes, efficaces et équitables.
- f. Protéger et promouvoir les diverses langues et cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis.
- g. Veiller à ce qu'il y ait une participation équitable des Premières nations, Métis, Inuits et des gouvernements dans la gestion de l'environnement et des ressources effectuée par le Canada sur les commissions, délégations internationales et comités appropriés.

5.8

Éthique et transparence

Les néo-démocrates veulent :

- a. Adopter des lois sur les dénonciatrices et dénonciateurs pour protéger les fonctionnaires qui font rapport de pratiques contraires à l'éthique.
- b. Consolider l'autonomie des agences indépendantes, comme le vérificateur général et le commissaire à l'éthique.
- c. Augmenter les pouvoirs du commissaire à la protection de la vie privée, notamment dans la protection des renseignements personnels.
- d. Améliorer l'accès à l'information et voir à ce que les requêtes soient traitées dans un délai raisonnable.
- e. Adopter des lois visant à arrêter le « va-et-vient » entre la vie politique, la fonction publique et le lobbying des grandes sociétés.

SECTION 6

RENFORCER LES DROITS DE LA PERSONNE ET L'IDENTITÉ CANADIENNE

Le NPD est fier de sa tradition de défendre les droits de toutes et tous, en particulier ceux des minorités et des groupes défavorisés.

L'égalité que les sociaux-démocrates recherchent est un préalable à la participation sociale de l'ensemble des citoyennes et citoyens. C'est pourquoi le NPD appuie l'esprit et la lettre de la Déclaration des droits de la personne de l'ONU, reconnaissant que la dignité humaine requiert non seulement des droits civils individuels, mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels. Un gouvernement néo-démocrate renforcera les droits des citoyen·nes canadien·nes.

Le NPD croit aussi qu'il faut continuellement renforcer l'identité canadienne. Les arts et la culture enrichissent nos vies et l'identité des communautés. Ils aident à raconter les histoires qui nous définissent et qui nous situent dans le monde. L'appui public pour les artistes et les travailleuses et travailleurs du secteur culturel permet à l'histoire du Canada d'être racontée, ici comme ailleurs.

Le théâtre, le cinéma, la danse, la musique, la littérature et les arts visuels contribuent grandement à notre économie et à notre emploi. C'est pourquoi les sociaux-démocrates se sont engagé·es à appuyer et à habiliter les artistes et les travailleuses et travailleurs du secteur culturel. Leur travail améliore la qualité de vie des personnes qui apprécient la culture et les arts.

La radiodiffusion publique a été aussi importante que ne l'ont été les chemins de fer et le transport aérien dans le développement du Canada. Il faut protéger la Société Radio-Canada et rendre son administration plus transparente. La propriété étrangère et la concentration des entreprises médiatiques qui nuisent à la concurrence étouffent les quotidiens et les stations de radio régionaux.

Le NPD s'assurera que les radiodiffuseurs locaux et les médias alternatifs reçoivent le soutien dont ils ont besoin. Cela signifie aussi qu'il faut que les immenses possibilités créatives et éducationnelles demeurent gratuitement disponibles pour l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.

6.1

Droits des femmes

Les néo-démocrates veulent :

- a. Promouvoir l'égalité économique des femmes en garantissant l'équité salariale, en encourageant la syndicalisation, en améliorant l'accès à l'AE et en fixant un salaire minimum pour le personnel sous juridiction fédérale.
- b. Améliorer les prestations de congé parental et développer une meilleure conciliation travail-famille, en collaboration avec les employeurs.
- c. Mettre fin à la violence envers les femmes en investissant dans la prévention, l'éducation et le counselling, en améliorant l'accès à la justice et en protégeant les droits des victimes.
- d. Assurer que l'avortement soit pleinement financé comme procédure médicale accessible universellement, et protéger la sécurité des médecins, du personnel et des patientes des cliniques d'avortement.
- e. Un financement convenable, soutenu et pluriannuel pour élargir l'accès aux refuges et aux maisons de transition pour aider les femmes fuyant la violence.
- f. Établir Condition féminine Canada comme un ministère entièrement responsable de faire progresser les droits des femmes, notamment grâce à un mandat législatif pour la défense et la recherche, conforme aux obligations internationales du Canada.
- g. L'importance de la recherche et de la défense dans le secteur de l'avancement de l'égalité des femmes au Canada.
- h. Éliminer les obstacles à la participation politique des femmes en réformant le système électoral, en améliorant la civilité politique et en consultant les groupes de femmes dans le développement des politiques publiques.
- i. Appliquer une analyse différenciée selon le genre aux politiques publiques, en traitant surtout des besoins des femmes marginalisées.
- j. Faire preuve de leadership au niveau international en défendant le droit des femmes à vivre hors de la pauvreté, en augmentant l'aide au développement pour les femmes, en assurant leur participation aux pourparlers sur la paix, et en luttant partout contre l'exploitation sexuelle des femmes.

- k. Une meilleure reconnaissance des contributions significatives des femmes ayant servi dans l'armée canadienne ou dans la GRC, lors de guerres, en sol canadien ou lors de missions de maintien de la paix, et que des mesures soient en place afin de protéger de manière continue l'égalité de toutes les membres actives.
- l. Remettre en place le Conseil consultatif canadien sur la condition des femmes, afin qu'il fasse la promotion des droits des femmes à l'égalité et qu'il conseille le gouvernement du Canada à cet égard.
- m. Établir une subvention en santé aux provinces destinée à permettre un accès gratuit aux produits menstruels et méthodes contraceptives.

6.2

Droits de l'enfant

Les néo-démocrates veulent :

- a. Que soient appliqués intégralement par le Canada et éventuellement incorporés en droit interne, les droits de l'enfant tels que définis par la Convention sur les droits de l'enfant de l'ONU. Cela inclut le respect du principe de la priorité de l'intérêt supérieur de l'enfant, de son droit à la vie, au développement et à la non-discrimination, et son droit à être entendu, en toutes circonstances et sur toute question l'intéressant.
- b. Qu'un Protecteur fédéral des enfants soit nommé auprès du Parlement canadien pour faire la promotion et protéger les droits de l'enfant au Canada et pour assurer un suivi complet et systématique des droits de l'enfant dans les domaines de compétence fédérale, y compris les enfants autochtones, les enfants immigrant·es et réfugié·es et les enfants touché·es par le système de justice pénale pour les adolescent·es, en collaboration avec les organisations de défense des enfants et des jeunes des Provinces et des Territoires.
- c. Que soit restauré et développé au Canada un processus de collecte et d'analyse des informations spécifiques permettant d'évaluer adéquatement et complètement la situation des enfants, de même que les retards et progrès accomplis dans la satisfaction des droits de l'enfant.
- d. Que dans le cadre de sa collaboration avec le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, le gouvernement du Canada, avec la collaboration des provinces et des territoires, ainsi que des organismes à but non lucratif qui représentent

la société civile et les enfants, produise sans retard des rapports complets et transparents sur la situation des droits de l'enfant au Canada et fasse connaître au Parlement et à l'ensemble de la population les remarques et recommandations que lui fait le Comité pour lui permettre de mieux satisfaire aux exigences de la Convention.

- e. Respecter les droits de l'enfant qui sont définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, ratifiée par le Canada le 13 décembre 1991.
- f. Gouverner de façon à léguer aux générations futures une société paisible et économiquement et environnementalement durable.

6.3

Droits des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queer, intersexuels et bispirituels

Les néo-démocrates veulent :

- a. Empêcher tout recul dans les droits reconnus, dont le mariage entre partenaires de même sexe et les prestations de conjointe.
- b. Appuyer les efforts internationaux contre la discrimination envers les personnes 2ELGBTQIA+, en particulier contre la criminalisation des relations homosexuelles entre adultes consentants.
- c. Inclure l'identité et l'expression de genre comme motif interdit de discrimination dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.
- d. Renforcer les lois contre la propagande et les crimes haineux.
- e. Éliminer toute discrimination dans le système judiciaire basée sur l'orientation ou l'identité sexuelle.
- f. Mettre fin à la censure d'oeuvres d'art traitant de questions d'orientation ou d'identité sexuelle.g. Mettre fin aux pratiques discriminatoires contre les personnes 2ELGBTQIA+ lors de demandes d'immigration et de statut de réfugié·es. Investir dans des programmes visant à promouvoir l'équité pour les personnes 2ELGBTQIA+, aidant et en soutenant davantage les jeunes 2ELGBTQIA+ qui font face à la discrimination, à la violence ou à la haine.
- g. Mettre fin aux pratiques discriminatoires contre les personnes 2ELGBTQIA+ lors de demandes d'immigration et de statut de réfugié·es.

- h. Investir dans des programmes visant à promouvoir l'équité pour les personnes 2ELGBTQIA+, aidant et en soutenant davantage les jeunes 2ELGBTQIA+ qui font face à la discrimination, à la violence ou à la haine.
- i. Répondre aux préoccupations des anciens combattants homosexuels et des anciennes combattantes lesbiennes qui ont été exclus de l'armée et qui cherchent à supprimer de leur dossier la mention « décharge déshonorale ».
- j. Veiller à ce que des pièces d'identité fédérales indiquant le genre de façon appropriée, y compris au moyen d'une option non binaire, soient disponibles et facilement accessibles, et à ce qu'il soit possible d'éliminer l'obligation de détenir une pièce d'identité précisant le genre du titulaire pour être en mesure de monter à bord d'un aéronef, afin que les provinces puissent supprimer toute mention du genre sur les pièces d'identité qu'elles délivrent.
- k. Assurer une formation axée sur la communauté 2ELGBTQIA+ au personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada et de la GRC, y compris une formation spécifique sur l'identité et l'expression des genres et ceux qui vivent avec le VIH.
- l. Améliorer la collecte de données fédérales sur des questions propres à la communauté 2ELGBTQIA+, y compris sur les besoins en matière de soins de santé et les expériences des personnes 2ELGBTQIA+, afin de s'assurer que les données soient disponibles pour les initiatives stratégiques fédérales, provinciales et municipales.

6.4

Droits des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle

Les néo-démocrates veulent :

- a. L'égalité des personnes en situation de handicap et de toutes les autres personnes, de même que l'inclusion à part entière de toutes les personnes en situation de handicap et leur participation efficace à la société canadienne sous l'égide de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.
- b. La mise en oeuvre intégrale de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, y compris :
 - i. Un plan d'action national comportant des repères et des échéanciers;
 - ii. Un mécanisme de surveillance indépendant;
 - iii. Une participation significative de la communauté des personnes en situation de handicap à l'élaboration et au suivi du plan d'action;
 - iv. La signature et l'approbation du Protocole facultatif qui prévoit un mécanisme de règlement des plaintes; et
 - v. L'élimination de la réserve au sujet de l'Article 12, qui prévoit la primauté de la reconnaissance de l'égalité sur la loi.
- c. L'élaboration et la mise en oeuvre d'une Loi sur les personnes en situation de handicap du Canada (LPHC) d'application générale. Établie à la suite de vastes consultations significatives auprès de personnes en situation de handicap et leur famille ainsi que d'autres intervenant·es, cette loi éliminera les obstacles et favorisera l'accessibilité, la participation efficace et l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.
- d. Un financement suffisant pour le Programme de contestation judiciaire, afin de garantir que les personnes en situation de handicap et les organismes alliés soient en mesure de protéger et de faire progresser les droits à l'égalité.
- e. Appliquer une optique des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire une analyse axée sur les situations de handicap, à la politique publique et inclure de façon significative ces personnes dans l'élaboration de la politique publique.
- f. Nommer un.e Commissaire aux personnes en situation de handicap chargé·e de conseiller le Parlement et la ou le ministre responsable des questions touchant les personnes en situation de handicap et leur famille, jusqu'à ce que cette charge soit attribuée aux termes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ou de la LPHC.
- g. Promouvoir l'égalité économique des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire :
 - i. L'équité salariale pour les personnes en situation de handicap;
 - ii. Des initiatives qui éliminent les obstacles systémiques à l'emploi;

- iii. Des initiatives visant à recruter, à embaucher, à promouvoir et à maintenir en poste des personnes en situation de handicap dans les secteurs public et privé;
- iv. Enrayer l'embauche disproportionnée de personnes en situation de handicap pour des postes temporaires et précaires; et
- v. Un meilleur accès aux prestations régulières d'assurance-emploi, aux prestations de maladie et aux prestations pour proches aidants.
- h. Réduire la pauvreté et l'exclusion en coordonnant les prestations et en facilitant l'accès à des programmes convenables de soutien du revenu.
- i. Établir l'équité fiscale et le soutien du revenu pour les personnes en situation de handicap, y compris le remboursement juste et équitable des crédits d'impôt.
- j. Simplifier et clarifier l'accès au Crédit d'impôt pour handicapées et aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, et en garantir l'équité et la transparence. Éliminer les obstacles dans les programmes qui établissent des « catégories » d'invalidité et engendrent des résultats inégaux au chapitre de l'accès aux prestations.
- k. Réparer le processus d'appel du Régime de pensions du Canada en matière d'invalidité. Accorder aux appelant·es une audience dans un délai raisonnable, de façon équitable, avec un·e représentant·e de leur choix et des arbitres possédant l'expertise de l'invalidité.
- l. Veiller à ce que des services accessibles soient mis à la disposition des personnes, par téléphone et en ligne, à tous les points de contact, avec le gouvernement fédéral, les institutions fédérales et les sociétés d'État.
- m. Investir dans le logement abordable, stable, sûr, accessible et supervisé.
- n. Garantir l'accès équitable, le coût et la qualité de l'enseignement postsecondaire pour les élèves en situation de handicap.
- o. Veiller à ce que les investissements dans la santé, l'assurance-maladie, le transport en commun, l'infrastructure, les services à la collectivité et les services sociaux, et les sports et les loisirs facilitent l'inclusion sociale et la participation des personnes en situation de handicap.
- p. Élaborer une Stratégie de justice dédiée aux personnes en situation de handicap, afin de leur garantir un traitement équitable lorsqu'elles entrent en contact avec le système de justice, comme victimes, témoins, suspect·es ou contrevenant·es. La stratégie renfermerait un ensemble de principes et de directives de base portant sur les communications et le soutien pertinents, l'intervention et la diversion rapides, l'amélioration de la capacité de fournir des services et de l'accessibilité aux services, la formation efficace, l'imputabilité et la surveillance accrues, et de meilleurs cadres et politiques.
- q. S'attaquer aux taux accusés de violence et de crime contre des personnes en situation de handicap, plus particulièrement des femmes.
- r. Éliminer les obstacles à la participation politique des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire :
 - i. Procéder à la réforme du système électoral;
 - ii. Élaborer une stratégie d'accès à un poste d'élu·e;
 - iii. Rembourser les frais relatifs à une limitation fonctionnelle pour les candidat·es à une élection;
 - iv. Promouvoir et offrir un contexte inclusif qui permet une participation effective et à part entière à la vie publique et politique;
 - v. Investir dans des procédures, des documents et des locaux de campagne électorale qui sont convenables, accessibles et faciles à comprendre et à utiliser; et
 - vi. Faire progresser le droit de toutes les personnes en situation de handicap à voter par scrutin secret.
- s. Mettre fin aux pratiques discriminatoires dans les procédures d'immigration et de protection des réfugié·es qui empêchent les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle d'immigrer au Canada.
- t. Veiller à accommoder les personnes vivant avec un handicap pour leur permettre de compléter les procédures d'obtention de la citoyenneté canadienne.
- u. Promouvoir et défendre les droits des personnes en situation de handicap à l'échelle internationale; majorer l'aide au développement offerte aux

personnes en situation de handicap dans le but de leur faciliter l'accès et d'améliorer leur inclusion; et appuyer les initiatives internationales visant à examiner les répercussions humaines et socioéconomiques des tactiques de combat contre des civil.es désigné.es pour invalider des personnes (p. ex., des mines terrestres, l'amputation, la contamination toxique).

6.5

Les droits des Autochtones

Les néo-démocrates veulent :

- a. Investir dans les collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis, notamment dans la santé et les services sociaux, l'éducation, le logement, les infrastructures communautaires et sanitaires, et les loisirs.
- b. Développer des initiatives de justice réparatrice, conformes aux cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis.
- c. Promouvoir le développement économique des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis en appuyant l'économie traditionnelle, en développant les infrastructures sociales et physiques et en augmentant la formation.
- d. Appuyer les Premières nations, les Inuits et les Métis, en finançant les Centres d'amitié autochtones, en investissant dans le logement abordable et en appuyant des mesures en matière de santé, d'éducation et de formation.
- e. Encourager les occasions économiques et la prospérité des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada, en défendant la notion de prise de décision partagée en ce qui concerne la gestion des ressources, le partage des revenus tirés des ressources et un plus grand accès au capital pour le développement d'entreprises autochtones.
- f. Affirmer le droit des enfants autochtones à pouvoir profiter d'occasions d'éducation égales en finançant aussi convenablement les écoles au niveau primaire et secondaire.
- g. Allouer des fonds suffisants aux étudiant.es des Premières nations, Métis et Inuits pour qu'elles et ils puissent se prévaloir d'une éducation postsecondaire au même titre que les autres Canadien·nes et pour qu'ils puissent participer également au marché du travail au Canada.
- h. Demander au gouvernement d'élaborer une initiative fédérale coordonnée sur la violence

faite aux femmes et aux jeunes autochtones et aux personnes bispirituelles, notamment l'adoption et mise en oeuvre immédiate de mesures répondant aux 231 appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- i. Établir un modèle de financement à long terme durable, prévisible, fiable et redevable pour tous les programmes et services fédéraux dispensés aux peuples autochtones, conformes aux normes minimales d'équité relatives au financement des autres Canadiennes et Canadiens, qui traitent des défis qu'ont dû relever les peuples autochtones au cours de l'histoire canadienne et voir à ce que les Premières nations, les Inuits et le Métis de tous les horizons obtiennent des occasions égales.
- j. Accroître la reconnaissance de l'apport des anciens combattants autochtones.

6.6

Les droits des anciens combattants

Les néo-démocrates veulent :

- a. La nomination d'un ombudsman des anciens combattants blessés, qui sera chargé de faire enquête sur leurs préoccupations et de conseiller le gouvernement sur le maintien et la prestation de services de soins physiques et mentaux dispensés aux anciens combattants blessés.
- b. Voir à ce que les anciens combattants aient accès à des hôpitaux des anciens combattants partout au Canada dotés de professionnel.les de soins de santé compétent·es, se dévouant exclusivement aux soins des anciens combattants.
- c. Valoriser le travail et les sacrifices que font tous les soldats canadien·nes, dans le cadre de leurs fonctions au pays, lors de combats ou de missions de maintien de la paix.
- d. Renforcer les droits des anciens combattants afin que les principes de traitement juste guident les mesures législatives, les programmes et les services offerts pour soutenir les anciens combattants des Forces canadiennes et de la GRC, ainsi qu'à leurs familles.
- e. S'assurer que les programmes et services offerts aux anciens combattants soient modernisés, répondre rapidement aux lacunes identifiées en matière de soins aux anciens. Combattants, et continuellement mettre à jour les programmes afin

de faire en sorte qu'ils répondent aux besoins des anciens combattants et de leurs familles.

- f. Accroître le rôle de l'ombudsman des vétérans afin qu'il présente une analyse et des rapports indépendants au Parlement.
- g. Instituer une carte d'identité pour les anciens combattants des Forces canadiennes et de la GRC et leurs familles afin de faciliter la communication avec les anciens combattants et créer des économies dans la prestation de programmes.

6.7

Multiculturalisme

Les néo-démocrates veulent :

- a. Renforcer les politiques en matière de multiculturalisme, en consultation avec les collectivités concernées.
- b. Utiliser le multiculturalisme comme outil d'intégration, conforme aux politiques en matière d'immigration.
- c. Appuyer les activités sociales et culturelles des communautés, dans une formule basée sur le mérite et non sur des motifs politiques ou partisans.

6.8

Appuyer la créativité Canadienne

Les néo-démocrates veulent :

- a. Appuyer les artistes canadien·nes, les travailleuses et travailleurs du secteur culturel et le monde du spectacle.
- b. Assurer un financement à long terme et prévisible pour les musées canadiens, le Conseil des arts du Canada et les autres organismes culturels.
- c. Améliorer les incitatifs pour la production de films et d'émissions de télévision canadiennes par l'entremise de Téléfilm Canada et du Fonds canadien de télévision.
- d. Soutenir le secteur culturel en tenant compte des deux langues officielles du Canada.
- e. Amender le mandat du CRTC pour qu'il protège et favorise davantage les entreprises culturelles canadiennes.
- f. Offrir aux artistes de meilleures occasions de promouvoir leur travail, au Canada et à l'étranger.
- g. Mieux protéger les droits d'auteur.

6.9

Rôle du diffuseur public

Les néo-démocrates veulent :

- a. Protéger l'indépendance de la CBC/SRC en augmentant le financement public avec pour objectif d'éliminer éventuellement la publicité privée.
- b. Améliorer les services de nouvelles régionales, la programmation locale et la présence sur Internet.
- c. Établir des processus transparents et non-partisans lors de la nomination du PDG de la CBC/SRC et renforcer l'indépendance de l'ombudsman.

6.10

Secteur des communications et l'Internet

Les néo-démocrates veulent :

- a. Protéger le contenu canadien et promouvoir autant les artistes que les créations canadiennes.
- b. Appuyer les radiodiffuseurs communautaires et les médias alternatifs.
- c. Placer des limites à la propriété croisée et à la concentration médiatique tout en tenant compte des réalités régionales.
- d. Exiger des entreprises médiatiques privées qu'elles créent un poste d'ombudsman de l'information pour garantir l'intégrité journalistique et les responsabilités sociales des médias d'information.
- e. Limiter la propriété étrangère des médias et des industries de télécommunications canadiennes.
- f. Renforcer les droits des consommatrices et consommateurs face aux médias et aux entreprises de télécommunications.
- g. Faire respecter la « neutralité du Net » par l'entremise de règles claires et transparentes pour protéger le droit des Canadien·nes d'accéder librement au contenu de leur choix.
- h. La création d'une société d'État publique de télécommunications ayant pour mandat d'accroître l'accès aux services Internet et de téléphonie cellulaire à des prix abordables dans l'ensemble du pays.

